

**Audition de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN,
Ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative
devant la Commission FERRY sur le « Service civique »**

-Vendredi 25 avril 2008-

SÉNAT

Luc FERRY

Merci pour toutes ces propositions et j'accepte le principe du sondage par tranche d'âge pour bien faire apparaître le décalage entre la demande des jeunes et celle des adultes.

Sur le fond, ce que je perçois chaque fois que j'ai l'occasion d'entendre des gens sur le sujet, c'est l'idée qu'il faudrait que ces jeunes gens apprennent à se lever le matin, etc. le côté contrainte républicaine, qu'ils découvrent qu'il y a des devoirs et pas que des droits, qu'on rétablisse un creuset républicain. Il y a une contradiction ce sur quoi j'aimerais bien avoir votre sentiment : la demande sociale des adultes est une demande de contrainte, complètement antinomique avec l'idée de volontariat. Par définition, le volontariat c'est le désintéressement, l'absence de contrainte. Ce qu'on va encourager si on va dans votre sens, c'est la générosité plutôt que la contrainte, c'est le contraire si je puis dire. Or la demande sociale telle que je la perçois, mais c'est justement pour cela que le sondage nous serait très utile, c'est une demande de contrainte. Au fond cette idée, elle est revenue au premier plan dans la foulée, le sillage des émeutes de 2005 avec l'idée qu'il faut rétablir quelque chose qui ressemble un peu au service militaire. Comment faire en sorte que les gens ne soient pas déçus si on leur dit on va faire un service volontaire étendu ? Comment valoriser la proposition d'une dynamique créée autour d'un service volontaire plutôt que d'une contrainte ?

Deuxième point : Pas de salaire bien sûr, mais quelle indemnité ? C'est un détail technique mais important.

Et peut être un troisième problème : quel nombre, quel objectif pourrait-on viser, quelle progression en terme de nombre ? Par exemple le modèle italien est autour de 50.000. Qu'est-ce que vous verriez comme progression chiffrée ? Aujourd'hui on est à 2.700 - 3.000 jeunes. Est-ce que l'idée du modèle italien de parvenir, par exemple, dans les 4 ans, à 50.000 jeunes ou 40.000, correspondrait à votre pensée ?

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

J'ai largement répondu à la première question qui est la question ontologique dans ce sujet. C'est l'extraordinaire fossé qu'il y a entre la demande des adultes qui collectivement constatent, sur un

segment de la population, leurs insuffisances, leurs déficiences, leurs échecs et qui se disent finalement dans la nostalgie du bon vieux temps et d'un service national idéalisé, peut être à un moment où les parents avaient moins renoncé à leurs obligations, pour certains, à leurs obligations éducatives, d'un moment de suppléance de leur propres insuffisances, Cette demande ne peut pas être satisfaite, je crois qu'il faut y renoncer. Il faut avoir la lucidité de renoncer à cette demande parfaitement schizophrénique.

Les réponses à la déstructuration des jeunes des banlieues que nous avons vue sur nos écrans de télévision, ce n'est pas le service civique qui y répondra ; c'est absurde, c'est rajouter le ghetto aux ghettos, et rajouter l'exclusion à l'exclusion, je crois qu'il faut vraiment tordre le cou ici dans cette mission à cette vision à la fois romantique, absurde et paternaliste, pour moi insoutenable. D'ailleurs pour tous les gens qui commencent à étudier le service civique, c'est une vision de départ et puis au fur et à mesure qu'on avance dans la réflexion, on arrive tous à cette vision, je ne connais personne qui ait échappé à cette progression euristique de l'appréhension du service civique.

Concernant le nombre de jeunes concernés, j'arrive à peu près au formatage soulevé par l'Italie. Pour véritablement donner un sens et parler de service civique, une classe d'âge c'est 700.000 personnes, il faut être situé entre 5 et 10 % pour que ça crée un effet de masse dans la société, c'est à dire entre 30 - 35.000 et 50 - 60.000 personnes. En dessous de 35 on ne peut pas parler de service civique, on est dans une chose marginale comme on l'est actuellement avec moins de trois mille jeunes. Je situe le seuil bas de la masse critique à 30.000 - 35.000 jeunes concernés.

Concernant l'indemnité, il ne s'agit en aucun cas que ce soit un salaire, c'est donc un défraiement, une indemnisation que je situe aux environs de 200 € par mois de coût par jeune soit donné directement soit donné par des prestations en nature, nourriture ou hébergement. C'est peut être 250 €, c'est un ordre de grandeur, on est ni dans le RMI, ni dans l'allocation d'adulte handicapé, on est plutôt dans le statut de jeune fille ou jeune homme au pair, si je puis dire, si on ne veut pas enregistrer les effets pervers de substitution d'emploi et d'exploitation. On est dans la philosophie que c'est le jeune qui est dans une démarche volontaire et que d'abord ça lui rend service à lui.

La nécessité de l'indemnité, j'aime beaucoup ce bénévolat qui finalement commence par considérer ça comme une obligation de rémunération, non.

Luc FERRY

Dernière question pour moi, en termes de validation des acquis de l'expérience, qu'est ce que vous imagineriez comme dispositif qui pourrait à défaut de payer les jeunes, je pense aussi que ça ne peut pas être payé si c'est en effet du volontariat et de la générosité ; qu'est ce qu'on peut faire d'efficace en termes de validation des acquis de l'expérience (VAE) ?

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Dans cette affaire, la notion de la VAE, c'est une notion évidemment dont tout le monde parle et qui a beaucoup de mal à s'inscrire ; je pense que le service civique pourrait être l'occasion d'alimenter une sorte de carnet de la VAE, de dossier de la VAE et d'imaginer des valences dans ce domaine.

Claude CAPELIER, Secrétaire général du Conseil d'Analyse de la Société

Sur le même sujet, est-ce que vous pensez que pour ceux qui font des études universitaires ? ça vaut le coup d'envisager des possibilités de reconnaissance universitaire, comme ça se fait au Canada par exemple ?

Luc FERRY

Sous forme de crédits

Claude CAPELIER

Sous forme de crédits ou de modules

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

C'est certainement une bonne idée, mais je ne sens pas culturellement le système universitaire prêt à cela, cela restera quelque chose de marginal dans la conception même. Ce serait peut être plus facile dans les parcours professionnalisant que dans les parcours universitaires...

C'est-à-dire ce serait la confusion des stages professionnels en service civique, il ne faudrait pas qu'il y ait des effets pervers et dérivants parce que toutes ces études professionnelles ont toute une partie stages en institution, parcours obligatoires dans le cursus.

Si on baptise service civique ce qui fait partie du cursus professionnalisant, je ne vois pas l'avantage ; la confusion sera à son comble.

Amiral BEREAU

Cela dit l'école polytechnique fait faire huit mois de stage à ses élèves qui n'ont strictement rien à voir avec leur cursus : dans les prisons, dans les collèges et les lycées et apparemment beaucoup d'écoles les rejoignent. Mais c'est une autre approche.

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Vous soulevez une autre question. Que dans le cadre du cursus universitaire, on se pose la question d'ouvrir à des formations humanistes et de dire finalement, mais pourquoi nos ingénieurs ne vont pas passer un mois dans une association caritative ou deux mois effectivement dans les prisons ou ici et ailleurs. Alors là, c'est une autre clé d'entrée à l'ouverture sur le monde,

mais ce n'est pas le service civique facultatif, c'est le volontariat associatif. Ça, c'est une réflexion globale sur le cursus universitaire dans notre pays et sur son inadéquation à ouvrir le jeune aux réalités du monde d'aujourd'hui, à l'enfermer dans un monde complètement irréel.

Ce n'est pas la question qu'on me pose.

Amiral BEREAU

Vous parliez de 10 h par semaine, on va souvent nous répliquer que ça ne fait pas beaucoup pour s'impliquer dans un nombre de tâches ; ça peut parfaitement s'adapter à certains types de volontariats, d'objectifs ; mais cela dit pour un minimum, des expériences qu'on a pu avoir sur le terrain dans les maisons de retraite ou autre, on parle plus volontiers de 20 heures pour qu'il y ait un apport pour la structure d'accueil. 10 heures c'est ce qui vous semble de plus facile à manager avec une activité par ailleurs ou des études ?

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

10 heures pour moi c'est un point bas. Je ne souhaite pas qu'un service civique soit une heure par-ci par-là. Sinon, il n'y a pas d'effet structurant, d'effet de participation à une équipe. Je comprends bien les maisons de retraite qui sont confrontées aux questions de la dépendance et qui voient la possibilité aussi peut être de s'acquérir un certain nombre d'aides et de petites mains à bon marché. Elles, elles n'ont pas envie d'avoir quelqu'un dix heures par semaine, elles ont effectivement envie d'avoir des gens rentables sur le plan de l'efficacité. C'est bien aussi ça le problème, c'est que je ne souhaite pas qu'il y ait une sorte de détournement sur le mode chantier de jeunesse du service civique. Mais ceci étant, dans cette banque de projets qui s'adosse à une fondation, de dire que la maison de retraite propose un projet à 20 heures par semaine, elle verra bien si ça intéresse des jeunes.

Amiral BEREAU

Vous êtes assez rebue devant le système deux heures toutes les semaines ?

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Oui et du point de vue de la gestion ... 2h, on ne se sent pas concerné, il faut aussi qu'on morde un peu dans la réalité de la chose, 10 h c'est le point bas, en dessous il n'y a plus de service civique.

Pierre JOLY

En rapport avec le projet que vous présentez, quelle serait la nature du lien qu'il y aurait entre le jeune et l'Etat ou la fondation ? Est-ce que c'est un modèle associatif et dans une association on y entre et on en sort, un peu selon son souhait ou est-ce que ce serait un engagement un peu plus fort, c'est à dire la signature d'un engagement ?

Vous parliez des seniors également qui pourraient aider à faire de l'encadrement, comment imaginez-vous la manière dont on démarcherait ces seniors ?

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Vous posez une vraie question juridique sur le lien entre l'Etat et le jeune. Je souhaite d'ailleurs que le lien soit à travers cette fondation, et je pense qu'il faudrait imaginer un contrat spécifique, un lien spécifique ; je ne vois rien dans l'arsenal juridique actuel qui convient, il faudrait créer ce statut spécifique du jeune dans un service civique. Ce n'est pas un contrat aidé, ce n'est pas un emploi, ce n'est pas non plus un bénévolat même si on s'appuie sur des pistes imaginées pour le bénévolat. Il faudrait un statut du jeune.

Pour les seniors, il en est autrement puisque le senior a son statut, il est retraité, en allocation spécifique de solidarité, il est en préretraite, et là la notion de bénévolat associatif me paraît bien convenir. Il y a moins de difficultés pour les seniors que pour le jeune. Ce n'est pas lui qui est dans le service civique, il vient en accompagnement.

Gilles LIPOVETSKY

J'ai particulièrement apprécié le caractère pragmatique de votre présentation et surtout la cohérence avec l'état des mœurs, des valeurs de notre société, avec aussi l'idée, je pense très juste, que une mesure obligatoire laisserait à penser que les jeunes sont du côté de l'égoïsme et que les adultes sont du bon côté ; j'ai particulièrement apprécié ceci et en mettant aussi en cohérence avec l'idée que ce service ne peut pas avoir une rémunération. Alors, compte tenu de ça, quelle communication peut-on envisager face à cette question ? Compte tenu de l'attente qui a été faite, des propos très intenses qui ont été faits à droite comme à gauche, afin qu'une mesure qui serait une mesure volontaire parfaitement justifiée, n'apparaisse pas comme un « pschitt », comme quelque chose qui soit comme un gadget communicationnel à nouveau. C'est capital, ce n'est pas que de la communication, il risque d'y avoir un vrai problème. Est-ce qu'il ne faudrait pas associer ceci, au moins dans la présentation, avec les associations humanitaires, caritatives...

D'autre part, est-ce que une fois dans cet engagement, dans le service civique, le jeune pourra l'arrêter à loisir ? Ou bien une fois embarqué, si je puis dire, il n'aura plus la possibilité de revenir en arrière ? Il me semble que si on regarde la cohérence du volontariat, il y a là une possibilité de faire marche arrière, ce qui serait évidemment très différent de ce qu'était le service militaire qui là ne permettait pas bien évidemment un retour en arrière.

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

C'est une question effectivement qui me taraude et qui va, cette communication, cette promotion du service civique, conditionner le fait d'arriver à cette masse critique que nous évoquions à l'instant.

L'Etat n'est peut être pas celui qui peut entraîner un mouvement véritablement intéressant dans ce domaine, parce qu'il est chargé de trop d'autres missions dans ce domaine, et que entre l'Etat et la jeunesse, du moins entre ceux qui représentent l'Etat et la jeunesse, il y a quand même un vrai problème ; et que c'est d'ailleurs souhaitable, c'est aussi une période où on se construit Contre. C'est pour ça que quand on interroge les jeunes sur les personnes qui peuvent leur parler on ne trouve pas le président de la république, la ministre de la santé. Non, on trouve des grands présidents d'associations, des personnalités charismatiques. C'est pour ça que j'ai parlé de la nécessité d'une fondation fonctionnant comme une banque de projets et sur un certain nombre de personnalités qui accepteraient d'en être les parrains et les marraines, personnalités emblématiques reconnues par les jeunes, là aussi cela pourrait être un des sujets d'interrogations de l'étude d'opinions que je vous ai proposés que de dire quelles sont les personnalités qui vous paraissent légitimes pour promouvoir cela, un grand sportif qui accepterait d'être dans cette promotion du service civique ;

En tous cas la structure opérationnelle et la structure de communication sont étroitement liées et conditionnent le succès de l'opération. Oui évidemment l'affaire c'est de l'arrêter à loisir, ça va avec tout ce que nous avons décrit, c'est une sorte de PACS que ce service civique, c'est-à-dire un contrat, certes un contrat que l'on passe mais qu'on peut arrêter à tout moment, parce que par définition la jeunesse c'est l'âge de tous les possibles, c'est l'âge où l'on est pas sur les rails, c'est l'âge où on peut changer de compagnon ou de compagne du jour au lendemain, d'études, partir ici ou là. Qu'est ce que c'est la jeunesse ? C'est une errance dans le sens positif du terme, l'errance positive vers ce qu'on va devenir, si d'ores et déjà dans une affaire comme ça on est ligoté, moi je ne vois pas, je ne le sens pas du tout.

Qu'on solennise cette affaire, que par exemple la signature du contrat donne lieu à une cérémonie, à quelque chose d'un peu solennel, la signature avec la fondation sur une table avec quelque chose d'un peu officiel. Ca me paraît bien, matérialiser ça. Que ce ne soit pas fait sur un coin de table, derrière un guichet où on tend un formulaire, certainement.

Amiral BEREAU

Il faudrait vraiment dire aux seniors et aux jeunes que c'est une expérience personnelle différente qui peut être complètement différente de ce que vous ferez plus tard ...

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Certainement, c'est pour ça que la notion de « fondation - banque de projets » dans lequel on vient, à la carte, voir ce qui intéresse, de voir si il y a face à une demande une offre, ça me paraît être la bonne démarche. Et à ce moment là le jeune ne se sent pas ligoté, ne se sent pas embrigadé puisqu'il a le choix. Vraiment je crois que c'est le point nodal de cette démarche de liberté, ce postulat de la liberté.

Luc FERRY

Je crois qu'un bon slogan pourrait être « Aider à aider »

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Pour le bien commun, oui. La Liberté rencontre la Solidarité.